MAIRIE
de RÉOTIER

DÉPARTEMENT
des HAUTES-ALPES

Eclairage public

Grâce à l'installation d'horloges astronomiques il est désormais possible pour la commune de réguler facilement la durée de l'éclairage public. (Travaux réalisés par le SIGDEP – **S**yndicat **I**ntercommunal **G**uil **D**urance **D'**éclairage **P**ublic)

Afin de faire de notre commune un territoire à énergie positive pour la croissance verte – TEPCV- territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique, nous souhaitons interroger chacun sur les mesures que nous pourrions prendre pour l'éclairage public.

Nous vous invitons à renseigner le questionnaire ci-dessous et à nous le retourner :

- Soit en glissant le coupon dans la boîte à lettre de la mairie
- Soit en le déposant dans l'urne située au secrétariat de mairie
- Soit par internet : mairie@reotier.fr

Les réponses sont anonymes.

Réponse souhaitée pour le 25 novembre 2019.

Vous serez informés des résultats de cette enquête.

Nous vous remercions de votre contribution.

La Municipalité.

COUPON REPONSE

1°) Etes vous favorable à une extinction nocturne de l'éclairage public :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Si votre réponse est défavorable, pouvez-vous nous indiquer succinctement les raisons.

2°) Si vous êtes favorable, pouvez vous préciser la tranche horaire d'extinction souhaitée :

☐ Minuit - ☐ 5 h

☐ 1 h - ☐ 4 h

3°) Autre : Pouvez-vous préciser la tranche horaire :